

RCS : ANNECY Code greffe : 7401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANNECY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 01725 Numéro SIREN : 832 922 397 Nom ou dénomination : A.C.A. PEINTURE

Ce dépôt a été enregistré le 02/07/2019 sous le numéro de dépôt B2019/007546

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
ANNECY

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2019/007546**
n° de gestion : **2017B01725**
n° SIREN : **832 922 397 RCS Annecy**

Le greffier du Tribunal de Commerce d'Annecy certifie avoir procédé le 02/07/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

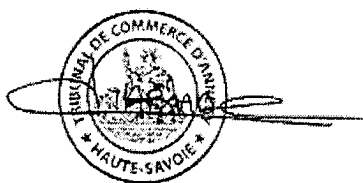
A.C.A. PEINTURE - Société par actions simplifiée
Zone Ecotec 512 rue Des Peupliers 74460 Marnaz -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



797727

" Certifié conforme "
Le Président
[Signature]

SAS A.C.A PEINTURE
512 rue DES PEUPLIERS
74460 MARNAZ
Exercice clos le 31/12/2018
SIRET : 83292239700019



AXES
COMPTA CONSEILS

AXES COMPTA CONSEILS

13 avenue d'Albigny

74000 ANNECY

Tél : 04.50.02.40.18

Fax : 04.50.32.85.22

Sommaire

1. Attestation

Attestation d'Expert Comptable	2
--------------------------------	---

2. SYNTHÈSE DES COMPTES

Compte de résultat	4
--------------------	---

Compte de résultat détaillé	5
-----------------------------	---

Soldes intermédiaires Production	7
----------------------------------	---

Soldes intermédiaires Production	8
----------------------------------	---

Bilan Actif Passif	10
--------------------	----

Bilan Actif Passif (détaillé)	12
-------------------------------	----

3. ANNEXES

Règles et Méthodes Comptables	15
-------------------------------	----

Notes sur le bilan	17
--------------------	----

Notes sur le compte de résultat	20
---------------------------------	----

Autres informations	21
---------------------	----

4. ETATS FISCAUX

Attestation d'Expert Comptable**MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS**

Conformément aux termes de notre lettre de mission en date du 01/01/1900, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société SAS A.C.A PEINTURE relatifs à l'exercice du 20/10/2017 au 31/12/2018.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 18 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	93 258,20
Chiffre d'affaires	141 378,31
Résultat net comptable (Bénéfice)	33 327,03

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à ANNECY

Le 14/03/2019

ARIELE VIOLLAND-RIZETTO
EXPERT-COMPTABLE

Compte de résultat

du 20/10/17
au 31/12/18
15 mois

PRODUITS	
Production vendue	141 378,31
Autres produits	0,31
Total	141 378,62
CONSOMMATION M/SES & MAT	
Achats de m.p & aut.approv.	24 960,58
Autres achats & charges externes	28 666,13
Total	53 626,71
MARGE SUR M/SES & MAT	87 751,91
CHARGES	
Impôts, taxes et vers. assim.	1 292,52
Salaires et Traitements	36 206,25
Charges sociales	9 260,57
Amortissements et provisions	1 987,09
Autres charges	0,45
Total	48 746,88
RESULTAT D'EXPLOITATION	39 005,03
Charges financières	132,00
Résultat financier	-132,00
RESULTAT COURANT	38 873,03
Charges exceptionnelles	89,00
Résultat exceptionnel	-89,00
Impôts sur les bénéfices	5 457,00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	33 327,03

Compte de résultat détaillé

	du 20/10/17 au 31/12/18 15 mois
PRODUITS	
704100 – Travaux 10%	129 266,52
704200 – Travaux 20%	12 042,13
706100 – Prestations de services 20%	69,66
Production vendue	141 378,31
758000 – Produits divers gestion courante	0,31
Autres produits	0,31
Total	141 378,62
CONSOMMATION M/SES & MAT	
601000 – Achats matières premières	24 960,58
Achats de m.p & aut.approv.	24 960,58
604010 – Sous traitance auto liquidée	6 053,99
606140 – Fournitures carburant	3 162,52
606300 – Achats de petit équipement	1 828,97
606400 – Achats fournitures administratives	477,02
613520 – Locations de matériel de transport	374,60
615520 – Entretien du matériel de transport	2 192,31
616100 – Assurances multirisques	1 366,18
616300 – Assurance matériel de transport	911,85
616900 – Assurance sur emprunt	69,43
618500 – Frais de colloques, de séminaires	1 045,00
622610 – Honoraires comptables	3 000,00
622620 – Honoraires social	1 020,00
622630 – Honoraires juridiques	2 500,00
622700 – Frais d'actes et contentieux	335,95
623100 – Annonces et insertions	724,00
623400 – Cadeaux à la clientèle	600,00
623600 – Catalogues et imprimés	580,85
625100 – Voyages et déplacements	4,20
625600 – Missions	1 246,82
625700 – Réceptions	278,63
626000 – Frais postaux	57,63
626100 – Frais de télécommunication	3,90
627200 – Commissions sur emprunts	542,00
627800 – Prestations de services bancaires	242,33
628111 – Cotisations APNAB	47,95
Autres achats & charges externes	28 666,13
Total	53 626,71
MARGE SUR M/SES & MAT	87 751,91
CHARGES	
631200 – Taxe d'apprentissage	220,00
633300 – Formation continue (organisme)	289,42
635110 – Contribut° économique territoriale	282,00
635430 – Cartes grises	404,24
637820 – Cotisations CCCA BTP	96,86
Impôts, taxes et vers. assim.	1 292,52

Compte de résultat détaillé

du 20/10/17
au 31/12/18
15 mois

641100 – Salaires appointements	32 081,75
641200 – Congés payés	599,00
641300 – Primes et gratifications	3 500,00
641400 – Indemnités et avantages divers	25,50
Salaires et Traitements	36 206,25
645100 – Cotisations à l'URSSAF	4 105,75
645310 – Cotisations retraites (cadres)	1 705,35
645320 – Cotisations retraites (salariés)	780,56
645330 – Cotisations Prévoyance	1 820,92
648100 – Charges / primes bilan à payer	1 035,99
649000 – Crédit d'impôt compétitivité entrep	-188,00
Charges sociales	9 260,57
681120 – Dot. amort. s/immobil. corporel.	1 987,09
Amortissements et provisions	1 987,09
658000 – Charges diverses gestion courante	0,45
Autres charges	0,45
Total	48 746,88
RESULTAT D'EXPLOITATION	39 005,03
661100 – Intérêts des emprunts et dettes	132,00
Charges financières	132,00
Résultat financier	-132,00
RESULTAT COURANT	38 873,03
671200 – Pénalités et amendes	89,00
Charges exceptionnelles	89,00
Résultat exceptionnel	-89,00
695000 – Impôts sur les bénéfices	5 803,00
699600 – Crédit d'impôt formation	-346,00
Impôts sur les bénéfices	5 457,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	33 327,03

Soldes intermédiaires Production

	du 20/10/17 au 31/12/18 15 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
MARGE COMMERCIALE				
Production vendue	141 378	100,00	141 378	
PRODUCTION TOTALE DE L'EXERCICE	141 378	100,00	141 378	
PROD + VENTES DE MARCHANDISES	141 378	100,00	141 378	
Achats de matières premières et approv.	24 961	17,66	24 961	
Sous-traitance directe	6 054	4,28	6 054	
MARGE BRUTE DE PRODUCTION	110 364	78,06	110 364	
MARGE BRUTE GLOBALE	110 364	78,06	110 364	
Autres achats et charges externes	22 612	15,99	22 612	
VALEUR AJOUTEE	87 752	62,07	87 752	
Impôts, taxes et verst assimilés	1 293	0,91	1 293	
Charges de personnel	45 467	32,16	45 467	
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	40 992	28,99	40 992	
Autres produits				
Dot. amortissements et provisions	1 987	1,41	1 987	
Autres charges				
RESULTAT D'EXPLOITATION	39 005	27,59	39 005	
Charges financières	132	0,09	132	
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	38 873	27,50	38 873	
Charges exceptionnelles	89	0,06	89	
Résultat exceptionnel	-89	-0,06	-89	
Impôts sur les bénéfices	5 457	3,86	5 457	
RESULTAT DE L'EXERCICE	33 327	23,57	33 327	

Soldes intermédiaires Production

	du 20/10/17 au 31/12/18 15 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
MARGE COMMERCIALE				
704100 – Travaux 10%	129 266,52	91,43		
704200 – Travaux 20%	12 042,13	8,52		
706100 – Prestations de services 20%	69,66	0,05		
Production vendue	141 378,31	100,00	141 378,31	
PRODUCTION TOTALE DE L'EXERCICE	141 378,31	100,00	141 378,31	
PROD + VENTES DE MARCHANDISES	141 378,31	100,00	141 378,31	
601000 – Achats matières premières	24 960,58	17,66		
Achats de matières premières et approv.	24 960,58	17,66	24 960,58	
604010 – Sous traitance auto liquidée	6 053,99	4,28		
Sous-traitance directe	6 053,99	4,28	6 053,99	
MARGE BRUTE DE PRODUCTION	110 363,74	78,06	110 363,74	
MARGE BRUTE GLOBALE	110 363,74	78,06	110 363,74	
606140 – Fournitures carburant	3 162,52	2,24		
606300 – Achats de petit équipement	1 828,97	1,29		
606400 – Achats fournitures administratives	477,02	0,34		
613520 – Locations de matériel de transport	374,60	0,26		
615520 – Entretien du matériel de transport	2 192,31	1,55		
616100 – Assurances multirisques	1 366,18	0,97		
616300 – Assurance matériel de transport	911,85	0,64		
616900 – Assurance sur emprunt	69,43	0,05		
618500 – Frais de colloques, de séminaires	1 045,00	0,74		
622610 – Honoraires comptables	3 000,00	2,12		
622620 – Honoraires social	1 020,00	0,72		
622630 – Honoraires juridiques	2 500,00	1,77		
622700 – Frais d'actes et contentieux	335,95	0,24		
623100 – Annonces et insertions	724,00	0,51		
623400 – Cadeaux à la clientèle	600,00	0,42		
623600 – Catalogues et imprimés	580,85	0,41		
625100 – Voyages et déplacements	4,20			
625600 – Missions	1 246,82	0,88		
625700 – Réceptions	278,63	0,20		
626000 – Frais postaux	57,63	0,04		
626100 – Frais de télécommunication	3,90			
627200 – Commissions sur emprunts	542,00	0,38		
627800 – Prestations de services bancaires	242,33	0,17		
628111 – Cotisations APNAB	47,95	0,03		
Autres achats et charges externes	22 612,14	15,99	22 612,14	
VALEUR AJOUTEE	87 751,60	62,07	87 751,60	
631200 – Taxe d'apprentissage	220,00	0,16		
633300 – Formation continue (organisme)	289,42	0,20		

Soldes intermédiaires Production

	du 20/10/17 au 31/12/18 15 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
635110 – Contribut° économique territoriale	282,00	0,20		
635430 – Cartes grises	404,24	0,29		
637820 – Cotisations CCCA BTP	96,86	0,07		
Impôts, taxes et verst assimilés	1 292,52	0,91	1 292,52	
641100 – Salaires appointements	32 081,75	22,69		
641200 – Congés payés	599,00	0,42		
641300 – Primes et gratifications	3 500,00	2,48		
641400 – Indemnités et avantages divers	25,50	0,02		
645100 – Cotisations à l'URSSAF	4 105,75	2,90		
645310 – Cotisations retraites (cadres)	1 705,35	1,21		
645320 – Cotisations retraites (salariés)	780,56	0,55		
645330 – Cotisations Prévoyance	1 820,92	1,29		
648100 – Charges / primes bilan à payer	1 035,99	0,73		
649000 – Crédit d'impôt compétitivité entrep	-188,00	-0,13		
Charges de personnel	45 466,82	32,16	45 466,82	
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	40 992,26	28,99	40 992,26	
758000 – Produits divers gestion courante	0,31			
Autres produits	0,31		0,31	
681120 – Dot. amort. s/immobil. corporel.	1 987,09	1,41		
Dot. amortissements et provisions	1 987,09	1,41	1 987,09	
658000 – Charges diverses gestion courante	0,45			
Autres charges	0,45		0,45	
RESULTAT D'EXPLOITATION	39 005,03	27,59	39 005,03	
661100 – Intérêts des emprunts et dettes	132,00	0,09		
Charges financières	132,00	0,09	132,00	
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	38 873,03	27,50	38 873,03	
671200 – Pénalités et amendes	89,00	0,06		
Charges exceptionnelles	89,00	0,06	89,00	
Résultat exceptionnel	-89,00	-0,06	-89,00	
695000 – Impôts sur les bénéfices	5 803,00	4,10		
699600 – Crédit d'impôt formation	-346,00	-0,24		
Impôts sur les bénéfices	5 457,00	3,86	5 457,00	
RESULTAT DE L'EXERCICE	33 327,03	23,57	33 327,03	

Bilan Actif Passif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/18
ACTIF			
<i>Immobilisations incorporelles</i>			
<i>Immobilisations corporelles</i>			
Installations techniques, matériel et outillage	338	125	212
Autres immobilisations corporelles	14 916	1 862	13 054
<i>Immobilisations financières</i>			
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	15 253	1 987	13 266
<i>Stocks</i>			
<i>Créances</i>			
Clients et comptes rattachés	17 960		17 960
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	932		932
<i>Divers</i>			
Disponibilités	61 100		61 100
TOTAL ACTIF CIRCULANT	79 992		79 992
COMPTES DE REGULARISATION			
TOTAL ACTIF	95 245	1 987	93 258

Bilan Actif Passif

	Net au 31/12/18
PASSIF	
Capital social ou individuel	5 000
Résultat de l'exercice	33 327
TOTAL CAPITAUX PROPRES	38 327
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Emprunts	17 318
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	17 318
Emprunts et dettes financières diverses	10
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 316
Personnel	6 181
Organismes sociaux	5 078
Etat, Impôts sur les bénéfices	5 269
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	1 680
Autres dettes fiscales et sociales	220
Dettes fiscales et sociales	18 428
Autres dettes	3 859
TOTAL DETTES	54 931
TOTAL PASSIF	93 258

Bilan Actif Passif (détailé)

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/18
ACTIF			
<i>Immobilisations incorporelles</i>			
<i>Immobilisations corporelles</i>			
215400 – Matériel industriel	337,66		337,66
281500 – Amortis. matériel et outillage		125,37	-125,37
Installations techniques, matériel et outillage	337,66	125,37	212,29
218200 – Matériel de transport	13 500,00		13 500,00
218310 – Matériel informatique	1 415,83		1 415,83
281820 – Amortis. matériel de transport		1 621,11	-1 621,11
281830 – Amortis. matér.bureau et informat.		240,61	-240,61
Autres immobilisations corporelles	14 915,83	1 861,72	13 054,11
<i>Immobilisations financières</i>			
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	15 253,49	1 987,09	13 266,40
<i>Stocks</i>			
<i>Créances</i>			
411000 – Clients 20%	147,07		147,07
411100 – Clients 10%	17 812,46		17 812,46
Clients et comptes rattachés	17 959,53		17 959,53
445670 – Crédit de TVA à reporter	932,00		932,00
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	932,00		932,00
<i>Divers</i>			
512000 – CIC	61 100,27		61 100,27
Disponibilités	61 100,27		61 100,27
TOTAL ACTIF CIRCULANT	79 991,80		79 991,80
COMPTES DE REGULARISATION			
TOTAL ACTIF	95 245,29	1 987,09	93 258,20

Bilan Actif Passif (détailé)

	Net au 31/12/18
PASSIF	
101300 – Capital souscrit–appelé, versé	5 000,00
Capital social ou individuel	5 000,00
Résultat de l'exercice	33 327,03
TOTAL CAPITAUX PROPRES	38 327,03
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
164100 – PRET CREATION ENTREPRISE 20 500 €	9 318,36
164200 – PRET CIC 00065882504 9 000€	8 000,00
Emprunts	17 318,36
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	17 318,36
168800 – Intérêts courus	10,17
Emprunts et dettes financières diverses	10,17
401000 – Fournisseurs	9 961,62
408104 – Achats de sous-traitance NP	4 553,99
408226 – Honoraires NP	800,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 315,61
421000 – Personnel – rémunérations dues	2 360,12
428200 – Dettes provis. pr congés à payer	321,00
428210 – Pimes bilan à payer	3 500,00
Personnel	6 181,12
431000 – Urssaf	1 764,00
437100 – Caisse PRO BTP	2 278,07
438601 – Charges / primes bilan à payer	1 035,99
Organismes sociaux	5 078,06
444000 – Etat – impôts sur les bénéfices	5 269,00
Etat, Impôts sur les bénéfices	5 269,00
445510 – TVA à décaisser	386,00
445710 – TVA collectée 10%	1 269,69
445711 – TVA collectée 20%	24,36
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	1 680,05
448632 – Taxe d'apprentissage CAP	220,00
Autres dettes fiscales et sociales	220,00
Dettes fiscales et sociales	18 428,23
411100 – Clients 10%	3 858,80
Autres dettes	3 858,80
TOTAL DETTES	54 931,17
TOTAL PASSIF	93 258,20

SYNTHESE DES COMPTES

ANNEXES

Règles et Méthodes Comptables

Désignation de la société : SAS A.C.A PEINTURE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 93 258 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 33 327 euros.

L'exercice a une durée de 15 mois, recouvrant la période du 20/10/2017 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et Méthodes Comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 188 euros a été porté au crédit du compte 649 – Charges de personnel – CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2018 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles		15 253		15 253
Immobilisations financières				
Total		15 253		15 253
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles		1 987		1 987
Immobilisations financières				
Total		1 987		1 987
ACTIF NET				13 266

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		15 253		15 253
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		15 253		15 253
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 18 892 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	17 960	17 960	
Autres	932	932	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	18 892	18 892	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 54 931 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine	17 318			17 318
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	10	10		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 316	15 316		
Dettes fiscales et sociales	18 428	18 428		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	3 859	3 859		
Produits constatés d'avance				
Total	54 931	37 613		17 318
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	-17 318			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Achats de sous-traitance NP	4 554
Honoraires NP	800
Intérêts courus	10
Dettes provis. pr congés à payer	321
Pimes bilan à payer	3 500
Charges / primes bilan à payer	1 036
Taxe d'apprentissage CAP	220
Total	10 441

Notes sur le compte de résultat

Autres informations

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

ETATS FISCAUX

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2019

Exercice ouvert le	20/10/2017	et clos le	31/12/2018	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social :	
SAS A.C.A PEINTURE			
SIRET	8 3 2 9 2 2 3 9 7 0 0 0 1 9		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
512 rue DES PEUPLIERS Zone ecotec 74460 MARNAZ			

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITE

Activités exercées	Travaux de peinture et vitrerie	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	---------------------------------	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33,1/3 % ou à 31%	Bénéfice imposable à 28%	Déficit	0
	Bénéfice imposable à 15 %	38 685		
2 Plus-values	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %			
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %	PV exonérées art. 238quindecies

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zones franches urbaines	Territoire entrepreneur, art 44 octies A	Pôle de compétitivité
Entreprises nouvelles art. 44 septies	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies	Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %		

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)	Dans le secteur du logement social, art. 244 quater X
---	---

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case ☐

2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ☐ dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? NON	Si oui, indication du logiciel utilisé :
---	--

Viseur conventionné	Visa : CGA
Nom, adresse, téléphone, Télécopie	
- du comptable : SAS AXES COMPTA CONSEILS	
13 avenue d'Albigny 74000 ANNECY	
Tél : 04.50.02.40.18	
- du conseil :	
Tél :	
- du CGA ou du viseur conventionné :	
Tél :	
- N° d'agrément :	

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		Payées par la société elle-même	a		Payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾					(c)		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					(d)		
Montant des distributions					(e)		
autres que celles visées en (a),					(f)		
(b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾					(g)		
					(h)		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾					(i)		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					(j)		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾					Total (a à h)		

[illegible]

K	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION	24
---	---	----

E RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	35 607	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise SAS A.C.A PEINTURE				Néant ☐ *			
Adresse de l'entreprise 512 rue DES PEUPLIERS 74460 MARNAZ							
Numéro SIRET* 8 3 2 9 2 2 3 9 7 0 0 0 1 9							
Durée de l'exercice en nombre de mois* 15				Durée de l'exercice précédent*			
				Exercice N clos le 31/12/2018			
ACTIF				Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010	012			
		Autres*	014	016			
	Immobilisations corporelles*		028	15 253	030	1 987	13 266
	Immobilisations financières* (1)		040		042		
	Total I (5)		044	15 253	048	1 987	13 266
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	17 959	070		17 959
		Autres* (3)	072	932	074		932
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	61 100	086		61 100
	Charges constatées d'avance *		092		094		
	Total II		096	79 991	098		79 991
	Total général (I + II)		110	95 245	112	1 987	93 258
PASSIF					Exercice N NET 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120	5 000		
	Écarts de réévaluation			124			
	Réserve légale			126			
	Réserves réglementées* 1			130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)			132			
	Report à nouveau			134			
	Résultat de l'exercice			136	33 327		
	Provisions réglementées			140			
Total I			142	38 327			
Provisions pour risques et charges			Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156	17 328		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166	15 315		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :..... 169)			172	22 287		
	Produits constatés d'avance			174			
Total III			176	54 931			
Total général (I + II + III)			180	93 258			
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	17 318	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	15 253	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Exercice N clos le
31/12/2018

Cegid Group

B - RESULTAT FISCAL

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A-bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : SAS A.C.A PEINTURE										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
		ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406													
	Autres	410		412		414		416													
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426													
	Constructions	430		432		434		436													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442	337	444		446	337												
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456													
	Matériel de transport	460		462	13 500	464		466	13 500												
	Autres immobilisations corporelles	470		472	1 415	474		476	1 415												
TOTAL		490		492	15 253	494		496	15 253												
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																			
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506													
	Terrains	510		512		514		516													
	Constructions	520		522		524		526													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532	125	534		536	125												
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546													
	Matériel de transport	550		552	1 621	554		556	1 621												
TOTAL		570		572	1 987	574		576	1 987												
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5																
	6	7	8	9	10																
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme															
					⑤	19 %	⑥	15 % ou 12,8 %	⑦	0 %	⑧										
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589													
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595													
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)										591											
TOTAL					596	585	597	599													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A.C.A PEINTURE

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent ⁽¹⁾	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	15 349
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	8 406
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

⁽¹⁾ Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

**DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTEE**

DGFIP N° 2033-E 2019

Désignation de l'entreprise : SAS A.C.A PEINTURENéant ☐ *Exercice ouvert le : 20/10/2017 et clos le : 31/12/2018 Durée en nombre de mois 15**DECLARATION DES EFFECTIFS**

Effectifs moyens du personnel	376	2
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE**I Chiffre d'affaires de référence CVAE**

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137
-----------------------------	------------------------------------	------------

V Cotisation sur la valeur ajoutée des Entreprises

Valeur Ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC et 1329-DEF)	117	
--	-----	--

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	024	160
Date de cessation	186	

Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1	(1)
1	

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

N° SIRET 8 3 2 9 2 2 3 9 7 0 0 0 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A.C.A PEINTURE

ADRESSE (voie) 512 rue DES PEUPLIERS

CODE POSTAL 74460

VILLE MARNAZ

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique ANDRADE Prénom(s) ANGELO

Nom marital % de détention 90.00 Nb de parts ou actions 450

Naissance : Date 12081985 N° Département 74 Commune SALLANCHES Pays FRANCE

Adresse : N° 44 Voie rue des Grands Champs

Code Postal 74460 Commune MARNAZ Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique BOUCHARD Prénom(s) CORALIE

Nom marital % de détention 10.00 Nb de parts ou actions 50

Naissance : Date 29121971 N° Département 59 Commune CAUDRY Pays FRANCE

Adresse : N° 44 Voie rue des Grands Champs

Code Postal 74460 Commune MARNAZ Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.L.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

N° SIRET

8 3 2 9 2 2 3 9 7 0 0 0 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A.C.A PEINTURE

ADRESSE (voie) 512 rue DES PEUPLIERS

CODE POSTAL 74460

VILLE

MARNAZ

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT
(art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

CALC219BF4

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

SAS A.C.A PEINTURE
512 rue DES PEUPLIERS
Zone ecotec
74460 MARNAZ

Numéro SIRET du principal établissement

83292239700019

Code APE

4334Z

Adresse du siège social si différente

N° / Type / Libellé voie

Complément

Lieu-dit / hameau

Code postal / Ville

Pays

I Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun	
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs 38 685
b	Dont plus-value nette à court terme
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice

II Bénéfices soumis au taux réduit

g	Montant maximum exigible au taux réduit : 38120 € x durée de l'exercice en mois / 12 45 532
h	Dont plus-value nette à court terme imposable
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus value nette à court terme de l'exercice 38 685
j	Dont résultat net imposable dans la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1
Total lignes h à k 38 685	

l **III Bénéfices soumis au taux normal** (a-c-h-i)

m **IV Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19%** (d-j-k)

CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI

(Article 244 quater C du code général des impôts)

Dépenses engagées au titre de l'année civile 2017

N° 2079-CICE-FC-SD

(2019)

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI constitue le support déclaratif du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi.

Exercice ouvert le	20/10/2017	Clos le	31/12/2018
--------------------	------------	---------	------------

Nom et prénoms ou dénomination et adresse de l'entreprise	N° SIREN de l'entreprise
SAS A.C.A PEINTURE 512 rue DES PEUPLIERS Zone ecotec 74460 MARNAZ	83292239700019
	Ancienne adresse (en cas de changement) :

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés (article 223 A du CGI)	Désignation et adresse de la société mère :	N° SIREN de la société mère
☐		

I - CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT	ANNÉE CIVILE 2018
A – Sur les rémunérations versées hors départements d'outre-mer (DOM)	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM (reporter le montant cumulé figurant sur le bordereau récapitulatif de cotisation (BRC) ou la déclaration unifiée de cotisations sociales (DUCS) ou la déclaration trimestrielle de salaires (DTS) relatif au dernier mois ou au dernier trimestre de l'année, ¹ hors rémunérations versées dans les DOM)	1 2 814
Montant du crédit d'impôt (ligne 1 x 6 %)	2 169
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail ² (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	3a 2 814
Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141-30 du code du travail ((ligne 3a x 6 %) x 10/90)	3b 19
Montant du crédit d'impôt majoré (ligne 2 + ligne 3b)	4 188
B – Sur les rémunérations versées dans les DOM	
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer	5
Montant du crédit d'impôt sur rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer (ligne 5 x 9%) ³	6
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail ⁴ (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	7a
Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141-30 du code du travail ((ligne 7a x 9 %) x 10/90)	7b
Montant du crédit d'impôt sur rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer (ligne 6 + ligne 7b)	8
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 12)	9
Montant total du crédit d'impôt (ligne 2 ou ligne 4 + ligne 6 ou ligne 8 + ligne 9)	10 188
Dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer	11

¹ Les entreprises éligibles au CICE sont tenues de s'acquitter de leurs obligations déclaratives à la fois auprès des organismes collecteurs des cotisations sociales et auprès de l'administration fiscale.

² Cf. § 55 du BOI-BIC-RCI-10-150-20.

³ Pour des rémunérations versées en 2017 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer, le taux est fixé à 9 %

⁴ Cf. § 55 du BOI-BIC-RCI-10-150-20.

II – CADRE À SERVIR PAR LES ENTREPRISES DÉCLARANTES QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN	Montant total du crédit d'impôt ①	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) ②	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (① - ② X ③)
TOTAL				12

III – CADRE À SERVIR POUR LA RÉPARTITION DU CRÉDIT D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS MEMBRES DE SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	Montant total du crédit d'impôt ①	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) ②	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (① - ② X ③)
TOTAL				

IV – UTILISATION DE LA CRÉANCE

IV-1. Détermination du montant du crédit d'impôt disponible pour l'entreprise (sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés et les entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu) :

Cas général			
Montant du crédit d'impôt (hors quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (report de la ligne 2 ou 4 + ligne 6 ou 8)	13		188
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement ⁵	14		
Montant du crédit d'impôt disponible Reporter en ligne 15 : – le résultat du calcul (ligne 13 – ligne 14) s'il est positif; – zéro si le résultat du calcul (ligne 13 – ligne 14) est négatif ou égal à zéro	15		188
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (ligne 12 du cadre II + ligne 15)	16		188

Cas particulier des sociétés relevant du régime de groupe (à compléter exclusivement par la société mère)			
Montant total du crédit d'impôt du groupe (totalisation de l'ensemble des montants de CICE des sociétés du groupe)	17		
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement ³	18		
Montant du crédit disponible Reporter en ligne 19 : – le résultat du calcul (ligne 17 – ligne 18) s'il est positif; – zéro si le résultat du calcul (ligne 17 – ligne 18) est négatif ou égal à zéro	19		
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation des entreprises dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) [(totalisation de la ligne 12 de l'ensemble des déclarations du groupe) + ligne 19]	20		

⁵ Il convient de porter le montant de la créance cédée, et non le montant de l'avance reçue.

IV-2. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :

Montants imputés sur l'impôt sur les sociétés <i>(dans la limite du montant de l'impôt dû et du crédit d'impôt déterminé ligne 16 ou ligne 20)</i>	21	188
Montant restant à imputer sur l'impôt éventuellement dû des 3 années suivantes (cas général) ou dont la restitution (cas particuliers des entreprises nouvelles, jeunes entreprises innovantes, PME au sens communautaire et entreprises en procédure collective) est à demander à partir du formulaire n° 2573-SD	22	

– Pour les sociétés hors régime de groupe :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 10 et 14 sur le relevé de solde n° 2572-SD.

– Pour la société mère d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 17 et 18 sur le relevé de solde n° 2572-SD.

– Pour les sociétés filiales d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD.

IV-3. Entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu : les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et celui du crédit d'impôt disponible déterminé ligne 16 dans la partie réductions et crédits d'impôt de la déclaration de revenus n° 2042-C-PRO (case 8TL ou 8UW).

Les demandes de restitution anticipée ou à l'issue de la période d'imputation du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFI) ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.

Au titre de l'année¹

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration de réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI constitue le support déclaratif du crédit d'impôt pour dépenses de formation des dirigeants.

Dénomination de l'entreprise	SAS A.C.A PEINTURE		
Adresse	512 rue DES PEUPLIERS Zone ecotec 74460 MARNAZ		
N° Siren	832922397	Exercice ouvert le : 20/10/2017	et clos le : 31/12/2018
Nom et adresse personnelle de l'exploitant			

SOCIÉTÉ BÉNÉFICIAIRE DU RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS (COCHER LA CASE) ☐

Dénomination de la société mère		N° SIREN :
Adresse		

I – DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT

A – CAS GÉNÉRAL

Nombre de dirigeants ayant suivi des heures de formation au cours de l'année		1
Nombre d'heures de formation effectuées par le chef d'entreprise ou le dirigeant au cours de l'année civile ²	1	35.00
Taux horaire du salaire minimum de croissance ³	2	9.88
Montant du crédit d'impôt [(ligne 1 dans la limite de 40 heures) x ligne 2]	3	346
Quote-part du crédit d'impôt pour la formation des chefs d'entreprises ou des dirigeants résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes (reporter le montant indiqué ligne 12)	4	
Montant total du crédit d'impôt (ligne 3 + ligne 4)	5	346

B – CAS PARTICULIER GROUPEMENT AGRICOLE D'EXPLOITATION EN COMMUN (G.A.E.C.)

Nombre d'heures de formation effectuées par les associés chefs d'exploitation au cours de l'année civile ²	6	
Nombre d'associés chefs d'exploitation du GAEC	7	
Taux horaire du salaire minimum de croissance ³	8	
Montant du crédit d'impôt [ligne 6 (dans la limite de 40 heures x ligne 7)] x ligne 8	9	
Quote-part du crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes (reporter le montant indiqué ligne 12)	10	
Montant total du crédit d'impôt (ligne 9 + ligne 10)	11	

¹ Préciser l'année civile concernée.

² Les heures de formation correspondant aux dépenses mentionnées au V de l'article 44 quaterdecies du CGI ne sont pas prises en compte.

³ Le taux horaire à prendre en compte est celui en vigueur au 31 décembre de l'année au titre de laquelle est calculé le crédit d'impôt.

II – CADRE À SERVIR PAR LES ENTREPRISES DÉCLARANTES QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt
Montant total du crédit d'impôt dégagé		12

III– UTILISATION DU CREDIT D'IMPOT

Entreprises individuelles : le montant déterminé ligne 11 doit être reporté sur les déclarations n° 2069–RCI–SD et n° 2042 C.

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés : le montant déterminé ligne 11 doit être reporté sur la déclaration n° 2069–RCI–SD et sur le relevé de solde n° 2572.

RÉPARTITION DU CRÉDIT D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS DE LA SOCIÉTÉ DE PERSONNES (OU ASSIMILÉE) ⁴

Nom et adresse des associés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt
Total		13

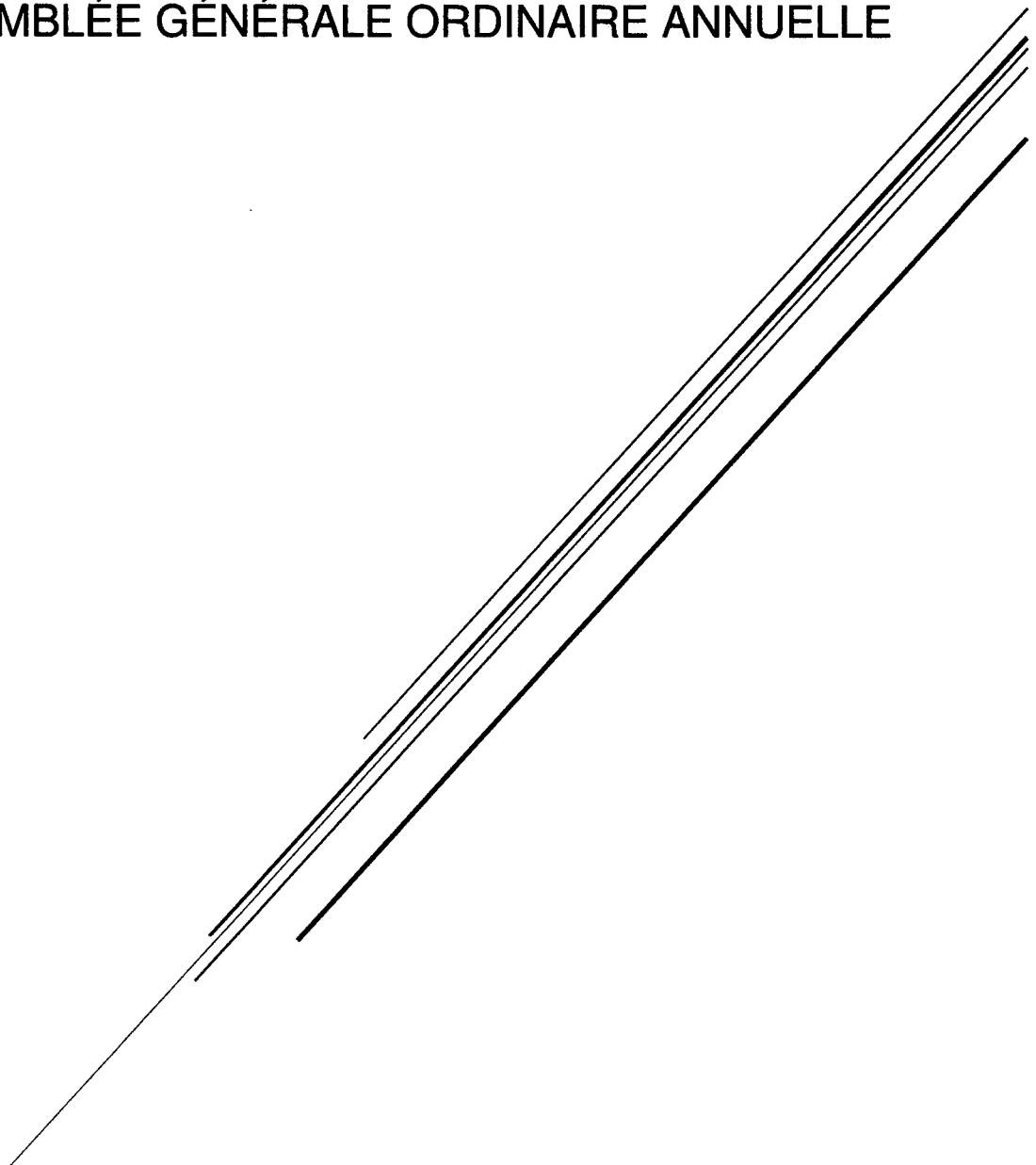
Les demandes de restitution du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFl) ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.

⁴ Seuls les associés personnes morales ou associés personnes physiques participant à l'exploitation au sens du 1° bis du I de l'article 156 du CGI peuvent faire valoir leur part dans le crédit d'impôt. Le montant global déterminé est réparti entre tous les associés, mais seuls ceux cités ci-avant peuvent prétendre au bénéfice de ce crédit d'impôt.

A.C.A. PEINTURE
Société par actions simplifiée (S.A.S.) au capital de 5'000€
Zone Ecotec-512, rue des PEUPLIERS 74460 MARNAZ
SIRET : 83292239700019

A.C.A. PEINTURE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE



Marnaz
26 avril 2019

A.C.A. PEINTURE
Société par actions simplifiée (S.A.S.) au capital de 5'000€
Zone Ecotec-512, rue des PEUPLIERS 74460 MARNAZ
SIRET : 83292239700019

A.C.A. PEINTURE

Société par actions simplifiée (S.A.S.) au capital de 5'000€

Siège social : Zone Ecotec- 512, rue des Peupliers

74460 MARNAZ

N° unique d'identification (SIREN) : 832 922 397

Immatriculation au RCS du greffe de : Annecy

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 26 AVRIL 2019.
--

L'an deux mille dix-neuf, le 26 avril, à 18 heures.

Les associés de **A.C.A. PEINTURE**, société par actions simplifiée (S.A.S.) au capital de 5'000€, se sont réunis au 44 rue des Grands Champs à Marnaz (74460) sur la convocation qui leur a été adressée individuellement.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée, à leur entrée, par les associés présents.

Monsieur **ALVES ANDRADE ANGELO MIGUEL**, détenteur de 450 parts,

Madame **BOUCHARD CORALIE REINE JOSE**, détentrice de 50 parts,

L'assemblée est présidée par **ALVES ANDRADE ANGELO MIGUEL**, Président.

Monsieur **IBRAHIMA DIAO**, Juriste, est désigné comme secrétaire de la séance.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- La copie de la lettre de convocation adressée à chaque associé ;
- La feuille de présence ;
- Le rapport du président ;
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le Président déclare que tous les documents prescrits aux articles R 223-18 et R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

A.C.A. PEINTURE
Société par actions simplifiée (S.A.S.) au capital de 5'000€
Zone Ecotec-512, rue des PEUPLIERS 74460 MARNAZ
SIRET : 83292239700019

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la Société ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat ; dividende.

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise :

1. du rapport de gestion du président sur la gestion de la Société pendant l'exercice social clos le 31 décembre 2018.
2. Approuve les comptes dudit exercice, comprenant le compte de résultat, le bilan et son annexe, tels qu'ils ont été présentés et qui se soldent par un bénéfice de 33'327.03 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DES RESULTATS

L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du président, décide d'affecter les résultats présentés de la façon suivante :

Les bénéfices de l'exercice se montant à 33'327.03€ sont affectés comme suit :

- dotation à la réserve légale 500€ ;
- dotation à la réserve facultative 12'827.03€
- dividende revenant aux actionnaires : 20'000€ ;

A.C.A. PEINTURE
Société par actions simplifiée (S.A.S.) au capital de 5'000€
Zone Ecotec-512, rue des PEUPLIERS 74460 MARNAZ
SIRET : 83292239700019

Le dividende à répartir au titre de l'exercice est ainsi fixé à 40.00 € par action. Il sera mis en paiement le 1^{er} juin 2019

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

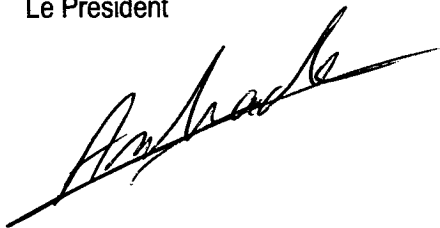
L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18h45.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et les associés présents.

Monsieur **ALVES ANDRADE ANGELO MIGUEL**
Le Président



Madame **BOUCHARD CORALIE REINE JOSE**



Monsieur **IBRAHIMA DIAO**

